



Commission d'Organisation des compétitions

PV N° 08

Réunion du : 22/03/2023

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Etaient Présents :

- | | |
|----------------|---------|
| - KRIBES SAID | COC. |
| - HEZAM HAMMA | MEMBRE. |
| - SEDDIKI ANIS | MEMBRE |

Traitement des Affaires

Affaire N° 41 : Rencontre ORB - RSB (U17) du 18/03//2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le 18/03/2023 au stade de BOUHAMDANE à 10h30.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe RSB (U17) sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide

- Match perdu par pénalité à l'équipe RSB (U17) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ORB) (U17) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)
- UNE AMENDE de quinze mille DA (15000,00 DA) au club RSB payable dans Un délai de 30 jours.
- En application à l'article 52 R.G FAF jeunes/AMENDEMENT

Affaire N° 42 : Rencontre WEF – OMG (U19) du 18/03/2023

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le 18/03/2023 au stade de EL FEDJOU DJ à 12h30.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre suite à l'effectif réduit de 07 joueurs de l'équipe WEF (U19) sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide

- Match perdu par pénalité à l'équipe WEF (u19) pour octroyer le gain du match à l'équipe OMG (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro (00). Défalcation d'un point à l'équipe WEF (19)
- UNE AMENDE de CINQ mille DA (5000 DA) au club WEF payable dans un délai 30 jours.
- En application à l'article 49 R.G FAF jeunes.